

15 septembre 1772

Assignation à comparaître à Étienne Papin, chapelier Semussac, pour une dette envers Jacques Guitton, laboureur à bœufs Chez Mouchet Semussac.

recto

Le quinze septembre mil sept cent septante deux
a la requete de Jacques gutton laboureur a bœufs demeurant au
lieu de chez mouchet paroisse de Semussac ou elist domicile
et qui constitue pour son procureur m^e Jean moreau notaire Royal
et procureur postullant en la Baronnie de Didonne, et sergent
Royal soussigné recu et immatricullé au siege presidial de Saintes
rezidant au bourg de Cozes, ay donné assignation a Etienne
papin chapelier demeurant au bourg de Semussac, a comparoir
dans le delay de l'ordonnance par devant m^f le juge
senechal de la Baronnie de Didonne au bourg et parquet
dudit lieu jour et heure d'audience, et ce pour estre condamné
de bailler et payer audit requerant la somme de vingt livres dix
sols, pour vente et livraison une balle de foin, et pour un
charroy que ledit requerant lui a fait verbalement à porter ledit
foin chez ledit papin il y a environ un an, le quel a promis
de payer des despens des frais et autres, estre aussy condamné
aux interets et despens, d----te fait par coppie des

verso

presentes que j'ay dellaisé au domicile dudit papin
parlant à sa personne par moy ou je
me suis expres a cheval transporté distance d'une
lieue de ma demeure et aussy du controlle

Bon Sergent
Royal

Controllé a cozes le dix sept septembre 1772 Recu sept sols
Bargignac

Recu dudit gutton cinquante quatre sols
pour droits luy ayant fait grasse du surplus
de mes droits

Verbal sieur Jacques
guitton laboureur à bœufs
Contre
Etienne papin
chapellier

